

SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2022

L'An deux mil vingt deux
Le 07 septembre à 20 heures 30 mm

Le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Sous la présidence de Monsieur DEFEZ Gérard, Maire de CIRON

Présents : LABELLE S, BROUARD L, G VIGNES, CHAULET MN, DOS REIS VIANA M, LAFOUX B, , BLONDEAU J,; PONTON D, PAGNARD JM

Absent(s) excuse (s), A BLANCHARD, RIPPEL D, SOULAS K GOUBARD L, CREPIN F

Secrétaire : LABELLE Sylvie

FAR 2023 (DE_2022_032)

M le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre du FAR pour aider au financement du changement des huisseries de la salle des associations à Scoury et la réalisation d'une toiture sur les garages chemin des Riaux.

Le montant des travaux est estimé pour les huisseries à 17 431€HT et pour la toiture à 10 021.95€HT soit 27 452.95€HT et 32 953.54€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- accepte la proposition de M le Maire
- accepte le financement suivant :

Travaux	HT	27 452.95€	
	TVA	5 490.59€	
	TTC	32 943.54€	
Financement			
Intitulé	base	taux %	Montant €HT
Département- FAR	27 452.95	62	17 020.00
Autofinancement	27 452.95	38	10 432.95
Total			27 452.95

- charge Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention auprès du Département.

Subvention Secours populaire français (DE_2022_033)

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de la Fédération du Secours populaire de l'Indre dont les locaux ont été touchés par les intempéries ce qui a entraîné une destruction de produits à destination des plus démunis.

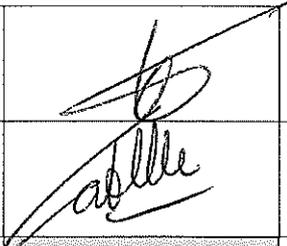
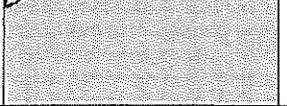
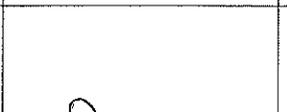
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une subvention de 100€.

Convention de mise à disposition- Branchement électrique (DE_2022_034)

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention de mise à disposition par la commune à l'association Familles Rurales de Rosnay Douadic, Oulches et Ciron de prises de courant pour la recharge des véhicules électriques des salariées de l'association. Il précise que la consommation sera facturée à l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise M le Maire à signer la convention entre la commune et Familles Rurales
- la facturation sera calculée annuellement en janvier au prorata des kwh consommés l'année n-1.

DEFEZ Gérard			
LABELLE Sylvie		DOS REIS VIANA Marie	
BLANCHARD Alain		GOUBARD Laurent	
VIGNES Geoffroy		LAFoux Bruno	
BROUARD Lionel		PAGNARD Jean-Marie	
BLONDEAU Jérôme		PONTON Didier	
CHAULET Marie-Noëlle		RIPPEL Dominique	
CREPIN Françoise		SOULAS Karine	